

ARRETE DAJI/2024/DS/092
Portant délégation de signature

à

Monsieur Stefan ENOCH
Vice-Président Recherche

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Education,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-06 du 1^{er} février 2024, portant approbation de la désignation de M. Stefan ENOCH en qualité de Vice-président Recherche,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Stefan ENOCH, Vice-président Recherche, reçoit délégation aux fins d'engager les dépenses sur l'Unité budgétaire Recherche.

Monsieur Stefan ENOCH, Vice-président Recherche, reçoit délégation pour signer les ordres de mission des Directeurs d'unités, des Directeurs de Structures Fédératives, des Directeurs des Ecoles Doctorales et du Directeur du Collège Doctoral.

Chapitre II Commission de la Recherche

Article 3

Monsieur Stefan ENOCH, Vice-président Recherche, reçoit délégation à effet de présider la Commission de la Recherche.

Dans ce cadre il pourra notamment signer :

- les convocations à la Commission de la Recherche,
- les extraits de procès-verbaux de la Commission de la Recherche,
- les procès-verbaux de la Commission de la Recherche,
- tout document relatif à l'organisation des séances de ladite commission.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 4

Monsieur Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche, reçoit délégation en matière de gestion des personnels pour signer les actes qui suivent :

- les conventions d'accueil au sein des unités de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV ;
- les conventions d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger (document Cerfa).

Chapitre IV Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

Article 5

Monsieur Stefan ENOCH, Vice-président Recherche, reçoit délégation à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) qui suivent :

- inscriptions en HDR,
- autorisations de présentation des travaux,
- nomination des rapporteurs,
- composition des jurys,
- convocation des jurys et du candidat,
- courriers de désignation et de demande de rapport adressés au rapporteur initial et aux rapporteurs,
- courriers d'information et de convocation adressés au candidat,
- courriers de demande de proposition de rapporteurs et des membres du jury adressés au tuteur,
- courriers de convocation adressés aux membres du jury,
- courriers d'invitation adressés aux membres invités,
- toutes correspondances liées aux procédures relatives à l'HDR.

Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche, Madame Laurence CORVELLEC, Directrice Générale des Services, reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre VI Dispositions générales

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 8

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

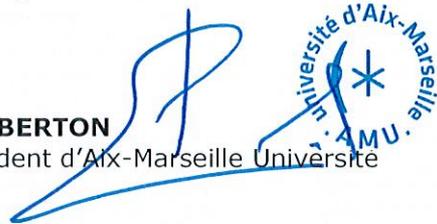
Article 9

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 février 2024

Le délégué

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

The image shows a blue ink signature of Eric Berton and a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'Université d'Aix-Marseille' and 'AMU' around a central emblem.

Publié le : 08 FEV. 2024
Transmis au Recteur le : 08 FEV. 2024